

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	28
Absents représentés	9
Absents excusés	7
Absents non excusés	5

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE HUIT FEVRIER à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE-HUIT MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD (à partir du vote du compte rendu des débats), M RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART (à partir du vote du point 1. B2), M. OURABAH BERTOUT, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN (jusqu'au vote du point 1. B2), M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 22), DORRA, M FAVIER, Mme LALANDE, M. MRAIDI, Mme BOUFALA (jusqu'au vote du point 1. B2), Mme PETER (à partir du vote du point 1. B2), MM. MALHEIRO, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER (jusqu'au vote du point 6), M. BADI, Mme BLONDET (à partir du vote du point 1. B2), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 1. B2), MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD (à partir du vote du point 1. B2), AUBRY (à partir du vote du point 1. B2), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme OUDART, adjointe au Maire, représentée par M. BUCH (jusqu'au vote du compte rendu des débats),
M. GASSAMA, adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représenté par M. PECQUEUX, (à partir du vote du point 1A),
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par M. BUCH, (à partir du vote du point 23),
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme. LERUCH,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET, (à partir du vote du point 1A),
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme PETER, (à partir du vote du point 1. B2),
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme RAER, conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU, (à partir du vote du point 7),
Mme OUABBAS, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD, (à partir du vote du point 1. B2).

ABSENTS EXCUSES

Mme BERNARD, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme BLONDET, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme PETER, conseillère municipale, (jusqu'au vote du compte rendu des débats),
M. MOKRANI, conseiller municipal, (jusqu'au vote du compte rendu des débats),
M. BAMBA, conseiller municipal,
Mme DIARRA, conseillère municipale,
Mme MACALOU, conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte rendu des débats),
Mme OUABBAS, conseillère municipale, (jusqu'au vote du compte rendu des débats),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (jusqu'au vote du compte rendu des débats),
M. AUBRY, conseiller municipal, (jusqu'au vote du compte rendu des débats),
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. Romain MARCHAND ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(36 voix pour et 1 abstention : M. FOURDRIGNIER)

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 14 décembre 2023.
(unanimité)

/ Interruption de séance

1. B2/ ADOPTE les plans d'actions 2024/2026, en matière d'égalité professionnelle et d'égalité de genre pour les années 2024/2026.

(unanimité)

1A/ PREND ACTE du rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable.

(unanimité)

1. B1/ PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2023.

(unanimité)

1C/ PREND ACTE du rapport relatif aux orientations budgétaires précédant l'examen du budget primitif 2024.

(unanimité)

2/ ADOPTE le règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice 2024.

(unanimité)

3/ APPROUVE les conventions de financement relatives à l'acquisition de 10 véhicules électriques ainsi qu'aux réhabilitations thermiques du centre administratif Saint-Just et du groupe scolaire de l'Orme au Chat, fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées.

(unanimité)

4/ APPROUVE l'adhésion de la Ville au groupement d'intérêt économique d'infogérance publique communautaire.

(unanimité)

5/ DECIDE, à compter du 9 février 2024, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché,
- 1 emploi de rédacteur,
- 2 emplois d'ingénieur,
- 1 emploi de masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale,
- 2 emplois à temps non complet de masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale.

Et DECIDE, à compter du 9 février 2024, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi d'adjoint administratif,
- 2 emplois de techniciens.

(43 voix pour et 2 abstentions : Mme BOULKROUN, M. HARDOUIN)

6A/ DECIDE, d'attribuer une indemnité dite « de direction » liée aux missions spécifiques exercées par les directions des écoles maternelles et élémentaires pour le compte de la ville, afin d'assurer le bon fonctionnement des temps périscolaires et la mise en œuvre du Projet Educatif De Territoire (PEDT), FIXE le montant de cette indemnité « de direction » en fonction du nombre d'heures de travail effectuées dans le cadre des missions spécifiques confiées, DIT que ces indemnités seront versées mensuellement sur dix mois de l'année scolaire de septembre à juin et PRECISE que le taux des indemnités sera systématiquement revalorisé en fonction des évolutions réglementaires.

(unanimité)

6B/ ABROGE les délibérations des 28 février 2013 et 22 juin 2023, DECIDE d'attribuer des indemnités liées aux missions exercées par les enseignants de l'Education Nationale pour le compte de la ville afin d'assurer le bon fonctionnement des temps périscolaires, FIXE, les montants des indemnités par référence au taux du bulletin officiel de l'Education Nationale, DECIDE d'attribuer une indemnité aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte au taux journalier de 31,37 € et DIT que le versement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement au personnel enseignant.

(unanimité)

7/ DECIDE la création, à compter du 1^{er} mars 2024, d'un emploi non permanent de chef.fe de projet des systèmes d'information, au grade d'ingénieur, relevant de la catégorie A, à temps complet, DIT que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel et PRECISE que l'agent contractuel sera recruté pour une durée d'un an, que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

(43 voix pour et 2 voix contre : Mme PETER, M. MOKRANI)

8/ ACCORDE un mandat spécial à Sarah MISSLIN Adjointe au Maire en charge de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance, afin qu'elle se rende à la conférence internationale du « Forum Européen pour la Sécurité Urbaine » les 20,21 et 22 mars 2024 à Bruxelles, AUTORISE le remboursement des frais de mission et AUTORISE le versement de 420 €, au titre des frais d'inscription de la Ville, pour trois jours, audit Forum.

(40 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

9/ AUTORISE le Maire à rectifier et mandater le nouveau montant de l'avance subvention accordée à l'association du CASC percevant une subvention communale et qui en a justifié la nécessité au titre de 2024, dans la limite du quart du montant accordé en 2023, soit 81 000 €.

(40 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

10/ APPROUVE la convention de financement relative à la végétalisation de la place Voltaire à Ivry-sur-Seine, qui fixe les engagements réciproques des parties et détermine les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(unanimité)

11/ APPROUVE les conventions de partenariat 2024-2026 avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne relatives d'une part, au programme SARE afin de soutenir les Ivryens porteurs d'un projet de rénovation énergétique de leur habitation, et d'autre part, à la mise en œuvre d'ateliers scolaires, des actions de soutien aux ménages en situation de précarité énergétique et pour l'accompagnement de l'OPAH Raspail et AUTORISE le versement des contributions annuelles forfaitaires de respectivement 9 225 € et 8 925 €, au titre de chaque convention.

(unanimité)

12/ APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention tripartite relative aux raccordements de la ZAC Gagarine-Truillot.

(40 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

13A/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry-sur-Seine pour l'exercice 2021/2022.

(unanimité)

13B/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Géotelluence, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry-sur-Seine, pour l'exercice 2022.

(unanimité)

14/ APPROUVE l'inscription de la Ville d'Ivry-sur-Seine au programme OEPV visant l'amélioration de la qualité de vie des Ivryens, en matière de décarbonation des déplacements, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par l'encouragement à la pratique du vélo.

(unanimité)

15/ APPROUVE le compte-rendu annuel (CRACL) au titre de l'année 2022 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibré en dépenses et recettes, et un tableau des acquisitions foncières.

(27 voix pour et 18 abstentions : MM. GASSAMA, OURABAH-BERTOUT, MASTOURI, GUESMI, Mmes FREIH BENGABOU, RAER, CHOUAF, MEDDAS, MM. RHOUMA, MRAIDI, SEBKHI, Mmes LEFRANC, OUABBAS, BOULKROUN, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, HARDOUIN)

16/ PREND ACTE du bilan de la ZAC Gagarine-Truillot pour l'année 2022/2023.
(unanimité)

17/ Point reporté.

18/ PREND ACTE du bilan de l'enquête publique relative au dossier de modification n° 8 du PLU d'Ivry-sur-Seine, DONNE un avis favorable au projet de modification et SOLLICITE l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre afin qu'il approuve le projet de modification n°8 du PLU de la Ville.

(40 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

19/ ACCORDE la garantie communale à ADOMA à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 154379 d'un montant de 5 359 991 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition d'une résidence sociale de 165 logements locatifs sise 4b/6 avenue Henri Barbusse à Ivry-sur-Seine en VEFA.

(38 voix pour, 6 voix contre : Mmes LEFRANC, OUABBAS, BOULKROUN, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER et 1 abstention : M. HARDOUIN)

20/ APPROUVE le projet de statuts modifiés et le pacte d'actionnaires de la Société Publique Locale (SPL) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), DECIDE le versement d'un montant de 11 250 € sur le compte bancaire ouvert au nom de SPL Grand-Orly Seine Bièvre, au titre de la partie du capital libérable à la constitution de la SPL, à hauteur de 50 %, PREND ACTE de la désignation de Madame Méhadée Bernard en qualité de représentante de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration (CA) et à l'Assemblée Générale (AG) de la SPL et PREND ACTE de la Désignation de Monsieur Jean-François Lorès, Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques, en qualité de censeur.

(35 voix pour, 7 voix contre : Mmes PETER, LEFRANC, OUABBAS, MM. MOKRANI, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER et 3 abstentions : Mme FREIH BENGABOU, MM. MASTOURI, GUESMI)

21/ DECIDE la mise en location-gérance du fonds de commerce préempté, sis 2, place Voltaire à Ivry-sur-Seine, dès son acquisition afin de permettre à la Ville de déléguer la gestion de ce fonds à un gérant qui l'exploitera à ses risques et périls et APPROUVE le projet de contrat de location-gérance.

(unanimité)

22/ PREND ACTE de la désignation comme délégués représentant la commune au Comité syndical de Tables Communes (anciennement SIRESCO), comme suit :

REPRESENTANTS PROPOSES	
<u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none">- Philippe Bouyssou- Kheira Freih Bengabou- Mehrez Mraidi- Ghais Ourabah-Bertout	<u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none">- Mehdi Mokrani- Fabienne Oudart- Karim Mastouri- Walid Badi

(40 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

23/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val-de-Marne, relative à l'établissement d'accueil du jeune enfant Madeleine Brès, pour la période du 29 août 2023 au 31 décembre 2025 et APPROUVE la convention d'objectifs et de financement intitulée « Plan investissement d'accueil du jeune enfant » pour la nouvelle structure municipale de la petite enfance Madeleine Brès.

(unanimité)

24/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés selon la liste jointe, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances organisés par la Ville au cours des congés scolaires de l'hiver 2024, et AUTORISE le remboursement des frais de séjour sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives.

(40 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

25/ APPROUVE le versement au comité populaire du camp palestinien de Jalazone des recettes issues des ventes régulières de livres et de CD retirés des collections des Médiathèques municipales, dans la limite d'un montant

maximal de 2500 € et APPROUVE le versement au comité populaire du camp palestinien de Jalazone des recettes issues de trois ventes de livres et de CD retirés des collections des Médiathèques municipales effectuées lors des fêtes du quartier Monmousseau en 2022 et 2023 et d'Ivry en fête en juin 2023, soit un total de 1537,70 €
(40 voix pour et 5 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS, MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER)

26/ APPROUVE la convention de résidence avec l'autrice-illustratrice Sophie Vissière et AUTORISE le Maire à la signer et AUTORISE le versement d'une subvention à hauteur de 2700 € au titre de cette résidence
(unanimité)

27/ APPROUVE la charte fixant les conditions de prêt et d'utilisation des lecteurs de livres-audio Daisy, aux usagers adhérents des deux médiathèques d'Ivry-sur-Seine et inscrits sur la plateforme EOLE et PRECISE qu'en cas de perte ou de détérioration du matériel emprunté, l'usager devra s'acquitter du paiement d'une somme forfaitaire fixée à 50 €.
(unanimité)

28/ APPROUVE la convention de partenariat triennale 2024-2026 avec l'association Les Femmes S'en Mêlent.
(unanimité)

29/ APPROUVE la convention de partenariat entre la ville d'Ivry-sur-Seine, l'ensemble 2e2m, La Muse en Circuit, l'UEPA 94, le Concert impromptu et l'association MusEA relative à l'organisation du projet de résidence d'une compositrice en 2024 et 2025 dans le cadre des Rencontres départementales de musique de chambre et ACCORDE une subvention d'un montant de 4000 € à l'ensemble 2e2m pour la résidence d'artiste.
(unanimité)

30/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité relative à l'accueil de deux volontaires en service civique au cinéma Le Luxy pour l'année 2024.
(unanimité)

31/ APPROUVE la convention de partenariat à passer avec la compagnie The Singing Mice, relative à la mise en place d'interventions d'actions culturelles en direction des publics scolaires ivryens sur l'année scolaire 2023-2024 et : DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 € à la compagnie The Singing Mice.
(unanimité)

32/ APPROUVE la convention d'aide au projet entre la Ville et l'ensemble Le Concert Impromptu fixant les modalités financières relative au projet d'hymne dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et INDIQUE que le montant de la subvention s'élève à 14 000 €.
(unanimité)

33/ APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat signée le 5 septembre 2023, avec le Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) AP-HP Paris Saclay relatif à la mise à disposition d'un dermatologue pour répondre aux besoins de la population.
(unanimité)

34/ DECIDE, à compter du 12 février 2024, de fixer le taux horaire brut de rémunération de médecin cardiologue et otorhinolaryngologiste à 62,53 €.
(unanimité)

35/ PREND ACTE du bilan annuel 2022 réalisé par la Commission Communale pour l'Accessibilité et APPROUVE les préconisations proposées par la Commission Communale pour l'Accessibilité.
(unanimité)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 15 janvier 2024.
(pas de vote)

LA SEANCE A ETE LEVEE A DEUX HEURES ZERO NEUF

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

R. MARCHAND

P. BOUYSSOU